

Comité d'audit

Cette fiche présente à l'attention du Comité des Officiers permanents de liaison :

1. Le rapport élaboré par le président du Comité d'audit de la COI (annexe 1). Ce rapport du Comité d'audit est soumis au Comité des OPL et au 35^{ème} Conseil des ministres afin de rendre compte de l'action menée par ledit comité au cours des trois années écoulées (2017 à 2021).
2. Le plan d'audit interne 2021-2022 approuvé par le Comité d'audit (annexe 2). Lors des cinq sessions de travail organisées par le Secrétariat général et l'assistance technique INCA, le Comité d'audit a examiné et approuvé :
 - a. la nouvelle charte d'audit interne,
 - b. le règlement intérieur du comité d'audit,
 - c. le manuel d'audit interne, l'évaluation des risques d'audit interne, et,
 - d. le plan annuel 2021.

Ces nouveaux cadres de travail contribueront au renforcement de la crédibilité de la COI en tant qu'organisation intergouvernementale de référence dans le paysage diplomatique régional et continental.

Proposition de décision :

Le Comité des OPL :

- a) **prend note du rapport du président du Comité d'audit et remercie ce dernier pour le travail entrepris ces trois dernières années ;**
- b) **prend note de la validation des cadres de référence permettant de renforcer le contrôle interne de la COI et du plan annuel d'audit interne ;**
- c) **remercie l'assistance technique INCA pour l'appui apporté à l'élaboration de ces nouveaux cadres de travail du comité d'audit et du service d'audit interne.**

Annexe 1 : Rapport du président du comité d'audit (mandat 2017-2021)

Annexe 2 : Plan d'audit interne 2021-2022 approuvé par le comité d'audit